

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2010  
DELIBERATION N° 155/2010



**VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)**

**CONSEIL MUNICIPAL  
29 NOVEMBRE 2010**

Date de la convocation : 22 novembre 2010      Date d'affichage : 22 novembre 2010

Conseillers en exercice : 33

Conseillers Présents régulièrement convoqués : 31 (jusqu'à 19h35), 29 (à partir de 19h35), 29 (à partir de 19h40)

Représentés régulièrement convoqués : 2

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Claude RITT (jusqu'à 19h40), Julien LAUREAU, Françoise MARINI, Lionel EFFOSSE, Eve BRAUN, André CARPENTIER, Nicole BERCEZ, Frédéric ABRAHAM, Corinne JULIA, Michel BALDENWECK, Annie ELIOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Marie-Françoise SIELER, Jean-Pierre GUERIN, Véronique BARBIER, Alain BOUISSOU, Yannick TOUZ, Marie-Laure RIVALS, Jeannine LECLERC-HUE, Dominique BERNARD (jusqu'à 19h35 et à partir de 19h40), Jean-Luc CHAVANIEUX, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS (jusqu'à 19h35), Sylvain RICHON, Carine LE GOFF, François DUGARD, Christian CHUPIN.

**Absents excusés régulièrement convoqués** : Madame Dominique MISSIMILY pouvoir à Madame Véronique BARBIER, Madame Marie-José ROQUES pouvoir à Monsieur Dominique BERNARD, Madame Claude RITT (à partir de 19h40), Monsieur Dominique BERNARD (de 19h35 à 19h40), Madame Yannick OLIVERI-DUPUIS (à partir de 19h35).

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain BOUISSOU

**12 – OBJET : ENFANCE ET EDUCATION – RESTAURATION – TARIFS DE FREQUENTATION  
AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011**

Rapporteur : Anne PAILLARD au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Enfance et Education

155/2010

Il convient, comme chaque année, de fixer les tarifs de fréquentation du service de restauration scolaire.

Il vous est proposé de suivre l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac – valeur à septembre 2010) qui a connu une actualisation de + 1,5 %, soit pour une famille dont l'enfant mange 4 jours par semaine, une augmentation d'environ 10 € sur l'année par rapport au tarif actuel et donc D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

-----

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE comme suit les TARIFS DE FREQUENTATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011 :

- élèves des écoles maternelles et élémentaires

**3,60 €**

